

Depuis plusieurs années, AMPER est un acteur de votre territoire en matière de portage de repas à domicile.

Avec l'arrivée de la COVID 19 et l'impact sur les conditions sanitaires, les équipes d'AMPER sont aujourd'hui fières d'avoir réussi à apporter une réponse à toutes les demandes sur l'ensemble des secteurs. En effet, les 11 agents de portage sont restés mobilisés afin d'assurer la pérennité du service et se sont adaptés aux différents protocoles sanitaires afin de continuer à maintenir la sécurité sanitaire pour tous les bénéficiaires et cela depuis mars 2020.

Cette crise a renforcé le fait que le maintien à domicile d'une personne peut être remis en question à la suite de mauvaises habitudes alimentaires. C'est pourquoi la livraison régulière de repas constitue une réponse efficace à cette problématique. C'est aussi une solution qui permet de rester indépendant et de continuer à vivre chez soi en complément des services d'aide à domicile.

Des repas adaptés et équilibrés, des choix variés, une formule pour les plus gourmands, une solution simple et flexible, tout le monde trouvera son bonheur !

Des aides financières peuvent être obtenues auprès de votre caisse de retraite, de votre mutuelle ou du Conseil Départemental. Le service entre dans le champ des « services à la personne » et ouvre donc droit au crédit d'impôts de 50% sur la part livraison.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Tiphaine GERGAUD au 02 97 46 53 14 ou par mail

amper.prad@msa-services.fr

www.amper.asso.fr



3 des 11 agents AMPER (Jean-Philippe MALEFANT-Emilie MACE-Elodie LE DUC)